

# Votre enfant voyage : formalités administratives

Le voyage d'un enfant nécessite une certaine organisation et notamment sur le plan administratif...

De quels papiers d'identité un enfant a besoin pour voyager en avion ? Comment se procurer ces documents ? Un enfant mineur peut-il voyager seul ? Peut-il sortir du territoire sans autorisation des deux parents ou du tuteur légal ?

Cette fiche informative a pour but de vous accompagner quant à la multitude de questions que vous pouvez vous poser et des documents à se procurer et ainsi, éviter les mauvaises surprises à la frontière en fonction du type et du lieu de voyage prévu.

## Attention

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST).

Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal).

Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire valide ou périmé depuis moins de 5 ans.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

**En Europe** : une carte d'identité et un livret de famille mentionnant le lien de filiation viennent en complément de l'AST accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité du parent signataire.

Si l'enfant voyage non accompagné de ses parents, un mineur sans passeport personnel doit être muni d'une carte nationale d'identité en cours de validité et valable sur les 6 mois qui suivent le retour en France.

**En dehors du territoire européen** : vous devrez faire une demande de passeport personnel pour votre enfant. Ce document implicitement en cours de validité doit être valable au moins 6 mois après le retour en France et éventuellement d'un visa, toujours en complément de l'AST accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité du parent signataire.

**A savoir** : si l'enfant voyage avec un seul de ses parents certains pays comme la Suisse, l'Algérie, le Maroc, la Bosnie peuvent exiger la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

Certains pays exigent des visas, renseignez-vous à l'avance auprès de l'ambassade du pays dans lequel vous souhaitez vous rendre.

## Pour les voyages scolaires

Dans le cadre d'un voyage scolaire il sera demandé à l'enfant :

- un formulaire d'autorisation de participation de l'élève mineur à une sortie ou voyage scolaire.

L'accord d'un seul parent suffit, sauf le cas où l'établissement scolaire est informé de l'existence d'une

## Départ Europe ou hors Europe ?

Quelle que soit la destination l'AST accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité du parent signataire sont donc indispensables et obligatoires avant de regrouper les documents nécessaires à l'organisation du voyage de votre enfant.

interdiction de sortie du territoire (IST) pour un élève. Si l'IST existe, l'accord des deux parents est obligatoire. L'autorisation de participation d'un élève mineur à un voyage scolaire, datée et signée par les deux parents, permettra à l'établissement scolaire d'organiser le voyage dans le respect des modalités administratives nécessaires.

- un titre certifiant leur identité (passeport ou carte nationale d'identité) en cours de validité,
- une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle accident corporel sont exigées pour l'enfant.

Les documents nécessaires pour circuler sur les territoires de différents pays prévus dans l'itinéraire du voyage. Pour les élèves ressortissants d'États tiers à l'UE et à l'espace Schengen:

#### ***nés à l'étranger :***

un document de circulation pour étranger mineur (DCEM) en cours de validité,

#### ***nés en France :***

un titre d'identité républicain (TIR) en cours de validité.

Le document de voyage devra avoir un visa, si le pays de destination le requiert pour la nationalité de l'élève concerné.

## Comment obtenir des documents d'identité pour les enfants

Une **carte d'identité**, valable 10 ans, est délivrée gratuitement à la mairie de votre domicile.

***Justificatifs à fournir*** : votre livret de famille, votre pièce d'identité, 2 photos d'identité récentes, un justificatif de domicile et un extrait d'acte de naissance avec filiation. La demande doit être effectuée en présence du mineur concerné et d'une personne exerçant l'autorité parentale.

Un **passeport pour un mineur** est valable 5 ans, adressez-vous à la mairie de votre domicile qui vous remettra un formulaire à remplir sur place en présence de votre enfant.

Les éléments que vous trouverez sur cette fiche d'informative ne sont que des conseils et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de notre service d'assistance, ni de ses auteurs. Par conséquent, il est impératif de consulter votre médecin avant votre départ et d'interroger les services compétents quant aux formalités à accomplir.

***Justificatifs à fournir*** : votre livret de famille, 2 photos d'identité récentes de votre enfant, un justificatif de domicile, un extrait d'acte de naissance avec filiation, votre pièce d'identité et un timbre fiscal de 17 €.

Pour les mineurs de plus de 15 ans, le montant du timbre fiscal est de 42 €.

La demande doit être effectuée en présence du mineur concerné et d'une personne exerçant l'autorité parentale.

## Documents utiles à la Santé

Un mois environ avant votre départ, demandez à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie, une **Carte Européenne d'Assurance Maladie** (gratuite et valable 1 an) qui permettra la prise en charge des frais médicaux en Europe.

Pour voyager à l'étranger, votre enfant doit être à jour dans sa vaccination (DT Polio, BCG).

**Renseignez-vous selon les destinations pour les vaccins obligatoires :**

les plus fréquents sont ceux contre l'hépatite A et la typhoïde, le traitement contre le paludisme n'est pas recommandé pour les nourrissons et les jeunes enfants.

Le **carnet de vaccination** peut être demandé par les autorités pour l'accès à la frontière du pays pour lesquelles certaines vaccinations obligatoires sont demandées (exemple : fièvre jaune).

Mise à jour le 30/08/2017

Cette fiche a été élaborée par RMA  
Ressources Mutuelles Assistance